

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

SECTION D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE PHILOGIE.

ANNÉE 1882. — N° 1.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

7

M. Léopold Delisle propose de renvoyer à la Commission du *Bulletin* le catalogue de la librairie des princes de Chalon-Orange, dressé en 1545, et envoyé par M. J. Gauthier. Bien que ce document soit très sommaire et que le rédacteur ait laissé passer de nombreuses incorrections, il sera utile aux érudits qui recherchent l'origine des anciens manuscrits et qui sauront faire la part des fautes de tout genre commises par l'auteur.

Le même rapporteur propose le dépôt à la Bibliothèque nationale des dénombrements de Dracet et de Nesles-l'Hôpital fournis au roi en 1378 et 1379, et communiqués par M. Alcius Ledieu.

Avant de lever la séance, M. le Président expose les propositions faites par la Commission chargée de dresser la liste des personnes à signaler au Ministre pour obtenir des récompenses honorifiques à l'occasion de la prochaine réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Ces propositions sont adoptées par la Section.

Le Secrétaire,

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

SCEAU DE GUILLAUME MÉNIER, BAILLI D'ÉTAMPES (1230).

Communication de M. Dramard.

(Séance du 6 mars 1882.)

Le musée d'Étampes possède une matrice de sceau qui fut trouvée en terre, en 1866, par un maçon d'Étrechy, employé à réparer un mur de soutènement au sud-ouest de l'église de cette commune. M. Dramard envoie au Comité un compte rendu minutieux de cette découverte, dans laquelle il passe en revue les divers arguments qui peuvent être invoqués pour démontrer l'authenticité de l'objet. Il insiste avec raison sur la rareté des matrices de sceaux, surtout des sceaux de particuliers. Il rappelle qu'on les détruisait habituellement à la mort de leur possesseur, ce qui explique qu'il nous en soit resté un si petit nombre d'authentiques. Parfois, ajoute M. Dramard, à la mort d'un chevalier, on déposait la matrice de son sceau dans son tombeau, ou on la confiait à la garde de quelque abbaye voisine, et c'est peut-être de cette façon que le sceau de Guillaume Ménier s'est conservé. Ce personnage fut, en effet, un des bienfaiteurs de l'abbaye de Morigny, et son sceau a pu être confié après

sa mort au prévôt qui représentait ce monastère à Étrechy. Mais M. Dramard ne s'arrête guère à cette hypothèse, et il a raison, car elle est bien peu vraisemblable. Nous regrettons seulement qu'il ne nous ait pas appris où il a trouvé trace de cet usage de déposer les sceaux des défunts dans les abbayes. Nous avouons, pour notre part, ne connaître aucun texte qui justifie cette allégation; parfois des seigneurs confiaient, de leur vivant, une empreinte de leur sceau à un monastère du voisinage, pour que les tiers intéressés à contrôler l'authenticité de leurs chartes pussent en comparer le sceau avec cette empreinte. Le savant conservateur de la collection de sceaux des Archives nationales, M. Demay, nous a fait connaître une charte de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie, qui fait mention de cet usage, dont on comprend fort bien l'utilité. Mais il n'a jamais, pas plus que nous, trouvé trace de la prétendue coutume dont parle M. Dramard, et dont l'utilité ne semblerait pas aussi manifeste.

Peu importe d'ailleurs comment cette matrice s'est conservée, pourvu que l'authenticité en soit prouvée. Les circonstances de la découverte fournissent à cet égard des présomptions favorables, mais les autres arguments invoqués par l'auteur de la communication sont loin d'être concluants. Cet objet fut payé 100 francs par le musée d'Étampes, et M. Dramard pense « que cette somme n'eût pas représenté pour le faussaire le prix de ses peines. » Ce serait vrai si les fabricants de fausses matrices prenaient le soin de les dessiner et de les graver, comme on le faisait au moyen âge, mais on sait qu'ils emploient un procédé bien plus simple et plus économique. C'est par le surmoulage et par la fonte qu'ils fabriquent les produits de leur industrie; du surmoulage ils peuvent, sans grande dépense, tirer plusieurs épreuves, et le prix de revient de chacune de ces épreuves est si minime, que l'on ne peut voir la moindre garantie d'authenticité dans la modicité, contestable d'ailleurs, du prix payé par le musée d'Étampes pour le sceau de Guillaume Ménier.

Nous ne pouvons davantage voir une preuve d'authenticité dans un autre détail auquel M. Dramard nous paraît accorder plus d'importance qu'il n'y a lieu. « On a, dit-il, cancellé le sceau en aplatisant sa queue de façon à en rendre l'usage au moins fort difficile. » Or nous ne sommes pas du tout convaincu que ce petit détail provienne d'un fait intentionnel; il peut parfaitement être le résultat d'un accident. En tout cas nous n'avons jamais ouï dire que la can-

cellation d'un sceau consistât en l'écrasement de sa queue. On cancellait une matrice en la rayant au burin de deux traits en croix ou en sautoir; or le sceau du musée d'Étampes n'est pas cancellé, et la mutilation qu'il a subie n'aurait pu empêcher de s'en servir.

Ces objections, qui nous paraissent pouvoir être faites aux arguments invoqués par M. Dramard, ne doivent pas faire supposer que nous prétendions contester en rien l'authenticité de la matrice du sceau de Guillaume Ménier. A vrai dire, il nous paraît impossible de l'apprécier, sans tenir l'objet à la main et sans l'examiner à la loupe. Il serait à tout le moins désirable d'avoir une bonne empreinte à la cire de cette matrice, ce qui permettrait de la comparer avec un autre sceau de Guillaume Ménier dont un exemplaire est appendu à une charte conservée aux Archives nationales et qui semble n'offrir que de légères variantes avec la matrice d'Étampes¹. L'un et l'autre représentent un chevalier l'écu au bras, l'épée au poing, monté sur un cheval lancé au galop. C'est le type équestre si connu. La légende dans les deux sceaux est la même :

✱ SIGILL • WLLMI • MONGRII • DE • STAMPIS

M. Dramard a eu soin de résumer le peu que l'on sait de Guillaume Ménier. Il paraît être le fils d'un certain *Mennerius de Fouchainvilla* qui donna, en 1192, à l'abbaye de Morigny un clos situé à Fourchainville. Guillaume Ménier confirma la donation de ce clos en 1230. Il figure dès 1207, avec la qualification de châtelain d'Étampes, dans un contrat concernant l'abbaye de Sainte-Colombelles-Sens². En 1211, il fit une donation à l'abbaye de Saint-Victor de Paris; c'est au bas de cette donation que se trouve le sceau dont nous venons de parler. En 1222, il fut chargé par Philippe-Auguste de faire une enquête avec Étienne de Hautvilliers dans la baillie de Cépoy en Orléanais. Enfin, de 1230 à 1232, nous le voyons mentionné dans le cartulaire de Morigny comme bailli d'Étampes. En remerciant M. Dramard de ces divers renseignements, nous proposerons le dépôt de sa notice dans les archives du Comité.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

¹ Depuis le dépôt de notre rapport, nous avons eu connaissance du livre de M. Marquis, *Étampes, ses rues et ses monuments*, dans lequel on voit une reproduction assez médiocre du sceau de Guillaume Ménier.

² Fleureau, p. 597.